

Liberté Égalité Fraternité

## Arrêté

publiant l'état récapitulatif des candidatures enregistrées pour les élections municipales partielles complémentaires se tenant les 23 juin et 30 juin 2024 dans la commune de LOQUEFFRET

> Le préfet du Finistère, Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.256 et R.126;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 de la sous-préfète de Châteaulin portant convocation des électeurs de la commune de LOQUEFFRET en vue de procéder à l'élection de 2 conseillers municipaux les dimanches 23 juin et 30 juin 2024 et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections ;

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des candidatures déposées pour ces élections municipales complémentaires pour les premier et second tours de scrutin ;

**Considérant** qu'il y a lieu de faire application des dispositions instituées par le code électoral pour les élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants ;

## ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: L'état récapitulatif des candidatures enregistrées pour les premier et second tours des élections municipales partielles complémentaires devant se tenir les 23 juin et 30 juin 2024 dans la commune de **LOQUEFFRET** est présenté, dans l'ordre alphabétique, dans le tableau annexé au présent arrêté; cet état mentionne le nombre de conseillers municipaux à élire dans le cadre de ce scrutin.

<u>Article 2</u>: Dès réception, le premier adjoint au maire de la commune de <u>LOQUEFFRET</u> est chargé de l'affichage en mairie du présent arrêté ainsi que de l'état récapitulatif qui lui est annexé.

L'arrêté sera accessible sur le site Internet de la préfecture du Finistère.

<u>Article 3</u>: Pour chaque tour de scrutin, l'arrêté publiant l'état récapitulatif des candidatures enregistrées et le nombre de conseillers municipaux à élire est affiché, avec l'état récapitulatif qui lui est annexé, dans le bureau de vote de la commune le jour du scrutin.

<u>Article 4</u>: Le premier adjoint au maire de la commune de **LOQUEFFRET** est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 0 6 JUIN 2024

Pour le préfet, Le secrétaire général

François DRAPÉ

## Tableau annexé à l'arrêté préfectoral publiant l'état récapitulatif des candidatures enregistrées pour les élections municipales partielles complémentaires se tenant les 23 juin et 30 juin 2024 dans la commune de LOQUEFFRET

Commune: LOQUEFFRET

Nombre de conseillers municipaux à élire dans la commune lors de l'élection municipale complémentaire :

2

Candio	dats (par	ordre			nationalité
alphabétique)					
M.	DELANOY		Xavier		française
M.	GENET		Pierre		française
M.	<b>JACQUESSO</b>	Ν	Bernard		française
M.	LAMY		Alexandre		française
Mme	QUÉRÉ		Sabine		française
M.	THOMAS		Patrice		française